

M. WILSON RÉPOND "NON" A L'ALLEMAGNE

Les conditions de l'armistice et le mode de l'évacuation dépendent des chefs militaires de l'Entente.
L'armistice devra assurer le maintien de la supériorité militaire des Alliés sur le champ de bataille.
PAS D'ARMISTICE tant que continueront les torpillages sur mer, les pillages et les dévastations sur terre.
PAS DE PAIX avec un pouvoir arbitraire qui par sa seule volonté puisse troubler la paix du monde.

Il fera une réponse séparée à l'Autriche

LA SENTENCE

C'est une véritable sentence de juge suprême impartial et loyal que le président Wilson vient de rendre dans sa réponse à la dernière note allemande. Et cette sentence fait justice de la duplicité des gouvernants de Berlin ainsi que des procédés barbares de guerre qu'ils emploient et prononce la condamnation définitive, sans appel du Kaiser, le principal auteur responsable de tous ces crimes.

Berlin s'était bercé du chimérique espoir d'entraîner M. Wilson dans le maquis de la procédure aussi bien au sujet du programme de paix que des conditions de l'armistice et de la question gouvernementale. Le président des Etats-Unis a eu tôt fait de percer à jour la manœuvre. Avec l'habileté d'un homme d'Etat consommé et la logique implacable d'un dialecticien qui va droit au but sans se laisser arrêter par d'autres considérations que celles du droit et de la justice, il a rétorqué les arguments astucieux par lesquels on entendait le circonvenir.

D'un mot, il a écarté toute discussion à propos des conditions de paix. « Vous avez accepté, dit-il, mon programme sans restrictions, cela suffit, et il n'y a pas lieu d'insister. »

La question de l'armistice lui fournit l'occasion d'un réquisitoire terrible contre l'attitude de ce gouvernement qui, au moment même où il implore la paix, redouble ses crimes contre les règles les plus élémentaires de l'humanité. Ainsi, M. Wilson laisse nettement entendre que si les Alliés ne lui-même ne peuvent avoir confiance dans la parole ni les promesses des hommes qui portent cette responsabilité. Pour conclure l'armistice, il faut les garanties formelles qu'exigera le Haut Commandement des Alliés.

Enfin, le président des Etats-Unis, et c'est peut-être le point capital de la réponse, met en interdit le kaiser et son régime autocratique. Ici, M. Wilson se hausse au rôle de grand justicier et exige le châtiment de ce souverain qui, après avoir pendant de longues années pris le masque du prince de la paix, s'est révélé comme le bourreau de l'humanité. Il n'est pas possible de traiter avec un pareil coupable.

La réponse de M. Wilson, par sa merveilleuse compréhension de la réalité, recueille l'unanimité approbation des Alliés et même de tous les neutres impartiaux qui la considèrent comme une satisfaction donnée à la conscience humaine.

L'Autriche demande l'arbitrage du Vatican

Londres, 15 Octobre. — Le Daily Mail publie la dépêche suivante de Berne à la date du 14 octobre :

« On apprend dans les milieux bien informés que la cour autrichienne demande l'arbitrage du Vatican dans les différends avec l'Italie et que l'Autriche ferait diverses concessions territoriales. »

L'opinion américaine

« La capitulation sans conditions » dit-on au Sénat américain

Washington, 15 Octobre. — Le sénateur républicain, M. New, a ouvert au Sénat la discussion sur la réponse de l'Allemagne, en déclarant :

Rien moins que la capitulation sans conditions de l'armée allemande ne saurait satisfaire le peuple américain. Plusieurs télégrammes émanant de leurs électeurs ont été reçus par les sénateurs. Ces télégrammes insistent pour que l'armistice soit refusé.

Le sénateur Lodge a déposé une résolution demandant avec insistance que toute communication soit interrompue avec le gouvernement allemand relativement à l'armistice et que les communications ne soient reprises que sur la seule question de la capitulation sans conditions.

Et l'on applaudit vigoureusement la déclaration du Président Wilson

Immédiatement après avoir été rendue publique, la réponse du Président Wilson a été l'objet de la plus vive et vigoureuse approbation. Le Sénat était resté en séance afin de la recevoir.

Le département de la guerre va droit de l'avant

Washington, 15 Octobre. — M. Baker s'est borné à faire le seul commentaire suivant sur la note allemande : « Le département de la guerre va droit de l'avant. »

Et l'effort américain continue

Washington, 15 Octobre. — La Maison Blanche annonce que le gouvernement américain continuera à envoyer en Europe deux cent cinquante mille hommes par mois ainsi que du matériel adéquat. Il n'y aura pas la moindre relaxation d'efforts.

TEXTE DE LA RÉPONSE DU PRÉSIDENT

Washington, 14 Octobre. — Le secrétaire d'Etat, cet après-midi, a rendu publique la note suivante au chargé d'affaires de Suisse ad interim chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis :

Département d'Etat, 14 Octobre 1918.
En réponse à la communication du gouvernement allemand en date du 12 courant que vous m'avez remise aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la réponse suivante :

« L'acceptation sans restriction par le gouvernement allemand actuel et par une grande majorité du Reichstag allemand des conditions posées par le Président des Etats-Unis d'Amérique dans son adresse au Congrès des Etats-Unis le 8 janvier 1918 et dans son adresse subséquente, justifie le Président à faire un exposé franc et direct de sa décision, relativement aux communications du gouvernement allemand des 8 et 12 octobre 1918.

« Il doit être clairement entendu que le mode de l'évacuation et les conditions de l'armistice sont des questions qui doivent être laissées au jugement et aux avis des conseillers militaires du gouvernement des Etats-Unis et des gouvernements alliés et le Président a le sentiment qu'il est de son devoir de dire que nul arrangement ne peut être accepté par le gouvernement des Etats-Unis qui n'assurerait pas des sauvegardes et garanties, absolument satisfaisantes, du maintien de la supériorité militaire des armées des Etats-Unis et des Alliés sur le champ de bataille. Il a confiance de pouvoir présumer, en toute sécurité, que tels seront aussi le jugement et la décision des gouvernements alliés.

« Le Président sent aussi qu'il est de son devoir d'ajouter que ni le gouvernement des Etats-Unis ni, en l'entière certitude, les gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé comme belligérant, ne consentiront à envisager un armistice aussi longtemps que les forces armées de l'Allemagne continueront de se livrer aux pratiques illégales et inhumaines dans lesquelles elles persistent.

« Au moment même où le gouvernement allemand approche le gouvernement des Etats-Unis avec des propositions de paix, ses sous-marins s'acharnent à couler des navires à passagers sur mer, et non seulement les navires mais les embarcations mêmes dans lesquelles les passagers et équipages cherchent à

se sauver ; et dans leur retraite actuelle, forcée, des Flandres et de France, les armées allemandes poursuivent le cours de leurs destructions effrénées, ce qui a toujours été considéré comme étant en violation directe des règles et pratiques de la guerre civilisée. Villes et villages, s'ils ne sont pas détruits, sont dépouillés, non seulement de tout ce qu'ils contiennent, mais souvent de leurs habitants eux-mêmes.

« On ne saurait s'attendre à ce que les nations associées contre l'Allemagne consentent à une suspension d'armes, tandis que se poursuivent ces actes d'inhumanité, de dévastation et de désolation que ces nations considèrent à juste titre avec horreur et le cœur enflammé.

« Il est également nécessaire, afin qu'il n'y ait aucune possibilité de malentendu, que le Président appelle très solennellement l'attention du gouvernement allemand sur la force et la portée manifeste d'une des conditions de paix auxquelles le gouvernement allemand a maintenant adhéré. Elle est contenue dans l'adresse du Président prononcée à Mont-Vernon, le 4 juillet dernier. Elle est ainsi conçue :

« Détruire tout pouvoir arbitraire, où qu'il se trouve, qui peut séparément, secrètement et par sa seule volonté, troubler la paix du monde ; s'il ne peut être présentement détruit, au moins le réduire à une virtuelle impuissance.

« Le pouvoir qui jusqu'ici a gouverné la nation allemande est de la nature ci-dessus indiquée. Il dépend de la volonté de la nation allemande de le changer. Les paroles du Président qui viennent d'être citées constituent naturellement une condition préalable à la paix, si la paix doit venir par l'action du peuple allemand lui-même.

« Le Président se sent obligé de dire que tout le processus de la paix, selon son opinion, sera subordonné à la précision et au caractère satisfaisant des garanties qui peuvent être données dans cette question fondamentale. Il est indispensable que les gouvernements associés contre l'Allemagne sachent, sans équivoque possible, à qui ils ont affaire.

« Le Président fera une réponse séparée au gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie.

« Acceptez, Monsieur, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Signé : ROBERT LANSING.

Les Alliés à 4 kilomètres de Lille Menin et Werwicq reconquis PLUS DE 12.000 PRISONNIERS ET DE 100 CANNONS EN 2 JOURS

COMMUNIQUÉ BELGE

15 Octobre.

Malgré le mauvais temps qui sévit dans les Flandres, les Alliés ont continué, hier, leur offensive sur tout le front d'attaque avec le même entrain que le jour précédent. Ils ont enregistré une nouvelle avance variant entre 4 et 8 kilomètres. 4.000 nouveaux prisonniers sont venus s'ajouter à ceux capturés la veille. Ce qui fait que le bilan de victoire des deux journées donne un total de 12.000 prisonniers et plus de 100 canons enlevés à l'ennemi sans compter un matériel considérable.

Les deux faits les plus importants de la journée sont les progrès réalisés aux deux ailes. A l'aile gauche, les Belges et les Français, rivalisant d'entrain, ont presque entièrement nettoyé le triangle compris entre Wynendaele, Thourout et Lichtervelde. A l'aile droite, les Anglais ont franchi les 7 kilomètres qui les séparaient de Courtrai et sont aux portes de la ville. Et plus au sud, ils ont enlevé Menin et Werwicq. Ils tiennent ainsi toute la rive gauche de la Lys jusqu'à Courtrai.

Le coin allié s'enfonçait profondément dans le flanc ennemi. Lille, Tournai et Roubaix sont étroitement ensermés et le résultat de la manœuvre victorieuse ne saurait tarder.

Dans les secteurs français du reste du front, les progrès de nos troupes ont continué sur divers points avec une cueillette de 800 prisonniers.

COMMUNIQUÉS BRITANNIQUES

15 Octobre, après-midi.

Hier, dans l'après-midi, une patrouille américaine a traversé la Selle aux environs de Saint-Souplet, et ramené trente prisonniers.

Nous avons, dans la soirée, effectué un coup de main heureux au sud de Sainghin-en-Weppes et fait vingt prisonniers. D'autres, au cours de la nuit, ont été ramenés par nos patrouilles, en divers points du front.

15 Octobre, soir.

Nous avons traversé le canal de la Haute-Deule, des deux côtés de Pont-à-Vendin, et pris Estevillers, Meurchin et Bauvin.

Plus au nord, nos troupes ont fait des progrès dans le voisinage de Haubourdin. Sur le reste du front britannique, au sud de la rivière Lys, il n'y a rien à signaler.

Les Italiens sont entrés à Durazzo

Rome, 15 Octobre. (Officiel). — Durazzo est en notre possession.

Dans l'après-midi du 13, après avoir forcé les défenses ennemies sur les hauteurs de Paljama et du Sasso Bianco, les troupes italiennes ont pénétré dans la ville le 14 au matin, capturant des prisonniers et du matériel.

Plus à l'est, les colonnes en marche d'El Bassan sur Tirana, après avoir brisé dans la journée du 13 la résistance tenace des arrière-gardes ennemies au Kraba Pass, ont repris leur marche vers leurs objectifs.

Vers la délivrance de Lille

(De l'envoyé spécial du Petit Journal)

Front des Flandres, 15 Octobre. — La qualité des coups que nous frappons est telle, que dans la journée qui suit, ils rendent leur plein résultat. Hier, nous attaquions dans les Flandres, aujourd'hui, nous avançons sur la rive gauche de la Lys. C'est la chute de Douai que nous guetions et voilà que Douai est sur le point de céder le pas à Lille, Lille, où les Allemands, suivant leur habitude, ont enlevé les hommes de 15 à 60 ans et où il ne reste que les femmes et les vieillards. Cela ne veut pas dire que Douai demeurera en arrière.

L'armée alliée des Flandres erre ce soir au-dessus de Courtrai et a coupé la route Bruges-Courtrai. Nous avons pris Menin, traversé la Lys. C'était l'épée suspendue sur la tête des Allemands du secteur de Lille, aussi décollent-ils. Devant la cinquième armée britannique, ils accablent leur retraite. Ils en ont confié la honneur à leur infanterie, mais les Anglais les tuent et passent. Hurrah !!! — Albert Londres.



TROUBLES A PRAGUE

(Du correspondant du Petit Journal)

Zurich, 15 Octobre. — Suivant le Lokal Anzeiger, les démonstrations qui ont eu lieu hier à Prague ont été suivies de troubles sérieux. La grève générale a été proclamée, la police impuissante à rétablir l'ordre a fait appel à la troupe. La ville est sillonnée par des troupes de mitrailleurs et de grenadiers qui gardent toutes les routes. On ne peut entrer ou sortir de la ville sans un laissez-passer spécial. Les manifestants ont lancé un appel dans lequel ils déclarent qu'ils réprimeraient tous les désordres par la force. Les détails manquent.

COMMUNIQUÉS FRANÇAIS

15 Octobre, 14 heures.

AU COURS DE LA NUIT ET DANS LES PREMIERES HEURES DE LA MATINEE, NOUS AVONS REALISE DES PROGRES EN DIFFERENTS POINTS DU FRONT.

Au sud de la Sarre, nous nous sommes emparés de Remies, Barenton-Cel et Moncaule-Waast.

A l'ouest de Rethel, nous avons enlevé Nanteuil-sur-Aisne.

A l'ouest de Grandpré, nous avons progressé au delà de l'Aisne. Oizy et Termes sont entre nos mains. NOUS AVONS FAIT DANS CETTE REGION PRES DE 800 PRISONNIERS.

15 Octobre, 23 heures.

Au nord de l'Oise, nous avons réalisé une avance dans la région d'Aisneville.

Nous bordons la rive sud de la Sarre jusqu'à Pouilly-sur-Serre qui est entre nos mains. Nous avons également progressé au nord-est de Marchais, faisant quatre cents prisonniers.

Plus à l'est, nous nous sommes emparés de La Seive et de Nizy-le-Comte.

A l'ouest de Grandpré, nous tenons la route de Vouziers à Grandpré. Nous avons fait, dans cette région, plus de quatre cents nouveaux prisonniers.

LE SÉNAT EXIGE la punition des crimes boches

« Il y aura pour tous ces méfaits abominables d'autres sanctions que les condamnations morales. » (M. S. Pichon)

Au cours de la séance d'hier au Sénat et au nom de la commission des Affaires extérieures, MM. Couyba et Maurice Sarraut ont proposé le projet de résolution suivant :

« Le Sénat, confirmant ses délibérations antérieures, résolu à assurer aux populations libérées par les magnifiques victoires des armées alliées les réparations des dommages, des dévastations et des attentats au droit des gens commis par l'ennemi, approuve le gouvernement d'avoir signifié nettement sa volonté de leur opposer les avertissements et les sanctions nécessaires. Il prie à continuer de se concerter à cet effet avec les gouvernements alliés et à poursuivre les enquêtes en vue d'aboutir à la condamnation des auteurs responsables de ces méfaits, la justice devant être la première condition de la paix. »

M. Couyba, aussitôt après la lecture de ce projet, a fait un long exposé des motifs qui ont amené la Commission à proposer le projet de résolution. Devant l'assemblée frémissante, il a rappelé les incendies, les dévastations, les pillages, en un mot, les crimes commis par les hordes du kaiser.

Déclaration de M. Pichon

M. S. Pichon, ministre des Affaires étrangères, monte à la tribune et, au mi-

M. CAILLAUX IRA EN HAUTE-COUR avec MM. Loustalot et Comby pour attentat contre la sûreté de l'Etat

Leur procès commencera le 29 Octobre

M. Edouard Ignace, sous-secrétaire d'Etat de la Justice militaire, a fait connaître, hier, au Conseil des ministres, l'état des instructions suivies contre MM. Joseph Caillaux, Loustalot et Comby.

Indépendamment des faits d'intelligence avec l'ennemi relevés dans l'ordre d'information, l'instruction a révélé des éléments justifiant dans leur ensemble la qualification de crimes d'attentat contre la sûreté de l'Etat, visés par l'article 12 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875.

En conséquence, sur le rapport du président du Conseil, ministre de la Guerre et du garde des Sceaux, ministre de la Justice, un décret a été pris en Conseil des ministres, portant convocation du Sénat en Haute-Cour de justice « pour statuer sur les faits d'attentat contre la sûreté de l'Etat et autres faits connexes relevés à la charge de MM. Caillaux, Loustalot et Comby ».

La date de convocation a été fixée au mardi 29 octobre.

M. Lescouvé, procureur général près la Cour d'appel de Paris, est désigné pour remplir les fonctions de ministère public près la Haute-Cour.

Au Sénat

Hier, au cours de la séance du Sénat, le président a fait connaître qu'il avait reçu du président du Conseil ampliation du décret convoquant le Sénat en Haute-Cour de justice pour le 29 octobre.

Les sénateurs seront donc convoqués ce jour-là, à 2 heures ; l'appel nominal aura à leur lieu à la même heure. Le procureur général communiquera son réquisitoire et ordonnera la mise en accusation de la Haute-Cour de procéder à l'instruction.

La Haute-Cour s'ajournera pendant toute la durée de cette instruction qui sera réduite, la commission devant se servir de l'enquête approfondie menée par le capitaine Bouchardon. Si son travail terminé, la commission présentera des conclusions sur lesquelles la Cour, convoquée à nouveau, statuera.

La commission d'instruction va se trouver modifiée par suite du décès de M. Théodore Girard. M. Pouille, ancien magistrat, sénateur de la Vienne, commissaire-suppléant, devient titulaire.

Le dossier Bouchardon

Le capitaine Bouchardon, qui s'attendait depuis quelques semaines à être dessaisi du dossier d'instruction, avait coté et mis en ordre les pièces de la procédure. C'est en vertu de l'article 5 de la loi du 10 avril 1889 sur la procédure devant la Haute-Cour, que va s'effectuer le transfert des pièces.

Celles-ci vont être envoyées au procureur général, M. Lescouvé, qui signera un réquisitoire introductif d'instance et les transmettra ensuite à la commission d'enquête de la Haute-Cour qui ordonnera vraisemblablement un supplément d'information.

C'est le 24 décembre de l'année dernière que le gouverneur militaire de Paris signa l'ordre d'information pour intelligence avec l'ennemi contre M. Caillaux et que celui-ci fut arrêté le 14 janvier dernier sur mandat du capitaine Bouchardon.



LE CHANGE FRANÇAIS monte rapidement à Genève

Genève, 15 Octobre. — A la séance de la Bourse des changes, lundi, la devise française est montée d'un seul coup de 2 fr. 45, arrivant ainsi à 92 francs.

adit, comme nous-mêmes, à négocier une suspension d'armes avec un Etat dont les armées continuent à se déshonorer par des actes de déshonneur, de dévastation et de sauterie qui sont la violation des lois fondamentales des sociétés humaines.

C'est le premier acte de mise en œuvre des responsabilités encourues par les auteurs des crimes dont la France a si cruellement souffert, mais dont le châtiment approche. Ce ne sera pas impunément que nos malheureux compatriotes des terres envahies, auxquels l'envoi du salut de la patrie solidaire a été décidé et le venge de leurs épreuves auront été martyrisés, que les propriétés auront été détruites, que leurs villes et leurs villages auront été dévastés, que leurs monuments et leurs églises auront été réduits en poussière, que leurs arbres auront été coupés et leurs champs saccagés, qu'ils auront été arrachés de leurs demeures et déportés comme otages au mépris des engagements écrits contractés par leurs bourreaux eux-mêmes.

Il y aura pour tous ces méfaits abominables d'autres sanctions que les condamnations morales, déjà prononcées par la conscience, il en sera fait justice matérielle. Nous ne permettrons pas que les responsables qu'ils engagent soient impunément déplaçés comme le voudraient faire ceux qui, dans la rage aveugle de leur défaite, ne calculent pas la portée de leurs actes et reculent en multipliant les atrocités devant la marche victorieuse et libératrice de nos armées.

Nous veillerons avec nos alliés à ce que, jusqu'au bout, l'œuvre de justice s'accomplisse pour qu'il soit jamais disparu de la conscience du monde reconstitué sur le droit, la possibilité de retour de pareils monstres.

Le discours de M. Pichon est très applaudi.

Intervention des représentants des pays dévastés

M. Tournon. — Le Sénat et mes concitoyens des pays dévastés ne comprendraient pas que je m'adresse pas à la Haute-Assemblée et au gouvernement nos meilleurs remerciements pour les paroles qu'ils viennent de prononcer et pour les promesses qui viennent d'être faites. J'en porterai l'écho demain aux habitants des départements de l'Aisne, aujourd'hui presque entièrement dévastés. Encore une fois merci, messieurs, au nom de nos populations des départements envahis. (Vifs applaudissements.)

M. Pichon. — Je m'associe à ce que vient de dire M. Tournon. Mais je tiens à y ajouter un mot de sympathie à l'égard des 200.000 malheureux évacués de nos départements du nord qui sont aujourd'hui chassés de leurs foyers, poussés par la soldatesque allemande sur les routes de Flandre et de Belgique sans nourriture, sans abri, vers la Hollande. En leur nom, je proteste contre le traitement indigne qui leur est infligé et je demande que justice soit faite. (Très bien ! et nombreux applaudissements.)

Le Sénat vote l'affichage

Le projet de résolution de MM. Couyba et Sarraut, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. Le Sénat ordonne également à l'unanimité l'affichage d'un extrait du procès-verbal de sa séance d'aujourd'hui contenant les paroles prononcées par MM. Couyba, le ministre des Affaires étrangères, Tournon et Pichon.

Les poursuites contre M. Humbert

M. Millard a déposé, hier, son rapport sur la demande de levée d'immunité concernant M. Charles Humbert.

Le Sénat s'ajourne au mardi 22.

PLUS D'AUSTRO-ALLEMANDS DANS LES ACADEMIES ALLIEES

L'Académie de médecine s'est réunie, dans sa séance d'hier, un certain nombre de mesures votées précédemment par l'Académie des sciences et tendant à exclure du sein des académies et sociétés savantes des pays alliés les savants originaires des empires centraux.

L'ensemble de ces mesures a, d'ailleurs, déjà été adopté au cours d'une conférence internationale des académies qui s'est réunie à Londres il y a huit jours, sur l'initiative de la Royal Society, la grande compagnie scientifique d'Angleterre.

En outre, au cours de cette conférence, les délégués de l'Académie des sciences de Washington, de l'Académie des Lincei de Rome, de l'Académie royale de Belgique, de l'Académie des sciences de l'Institut de France, ont mis le vœu que les savants des pays de l'Entente s'abstiennent désormais de participer aux congrès ou figurent dans des sujets des empires centraux.

"Nous avons voulu nous désolidariser d'avec les savants allemands"

dit le professeur Debove

Nous avons demandé à M. Debove, l'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine de bien vouloir nous donner un bref commentaire de la résolution votée par la savante compagnie :

— Nous avons voté le texte que nous proposons l'Académie des sciences parce que nous avons voulu faire une manifestation. Nous avons voulu poser le principe que la véritable science humaine se désolidarise d'avec ceux qui ont servi la science en la faisant servir à l'œuvre la plus abominable d'extermination et de destruction. Voilà la portée de notre geste.

Quant à la portée pratique, je vous dirai, personnellement, que je n'y crois pas beaucoup. Le traité de paix aura d'autres choses plus graves à trancher que de jeter des excommunications. Dieu, lui, fait espérer que l'Allemagne aura conscience de son rôle et changera de régime. Pour l'instant, nous avons voulu prouver que la science n'a pas de patrie, les savants de France en ont une.

L'avancement des juges de paix

M. Nail, ministre de la Justice, a été autorisé par le Conseil des ministres à déposer un projet de loi relatif à l'inscription au tableau d'avancement des juges de paix des régions libérées.

A LA CHAMBRE

Contre le "pot de vin"

Interrompant le débat en cours sur le projet de loi relatif à la Banque d'Algérie, la Chambre était appelée, hier, à se prononcer sur le projet tendant à la répression des rémunérations occultes versées par les fournisseurs aux employés des maisons de commerce et des entreprises industrielles avec lesquelles ils sont en relations d'affaires.

En langage clair, il s'agissait de donner des armes au gouvernement contre le "pot-de-vin".

C'est d'ailleurs ce qu'a substantiellement expliqué le rapporteur, M. Lugol.

— Notre projet, a-t-il dit, tend à réprimer l'usage des pots de vin versés aux employés des entreprises commerciales et industrielles. Pourquoi ce texte ? Parce que jusqu'ici la répression n'atteignait que la corruption des fonctionnaires.

Nous pourrions ainsi poursuivre aussi bien le corrupteur que le corrompu.

M. Nail, garde des Sceaux, a appuyé ces observations en ces termes :

Le projet a été maintes fois réclamé dans cette assemblée ; il a été proposé de réprimer, de fournir, s'est révélée la nécessité de combler les lacunes du Code pénal.

On a fait allusion à des corrupteurs et des corrompus qui se trouveraient dans les hautes administrations ; et des faits de ce genre nous sont révélés, nous n'hésiterons pas à sévir avec la dernière rigueur.

Après de multiples interventions, l'article 1^{er} du projet a été ensuite voté avec cette rédaction :

L'article 178 du Code pénal est complété par la disposition suivante, qui prendra place après le paragraphe 5 :

Sera puni d'un emprisonnement de un à trois ans (1 à 3 ans) et d'une amende de cinq cents francs à trois mille francs (500 à 3.000 francs) ou de l'une de ces deux peines seulement, tout commis, employé ou préposé salarié ou rémunéré sous une forme quelconque d'un commerce ou d'un industrie qui aura, soit directement, soit par personne interposée, à l'instigation et sans le consentement de son patron, soit sollicité ou agréé des offres ou promesses, soit sollicité ou reçu des dons, présents, commissions, escomptes ou primes pour faire un acte de son emploi ou satisfaire un acte que son devoir lui commande de faire.

Puis on a voté l'article 2 qui prévoit pour le corrupteur, outre la prison, une amende de 3 à 10.000 francs. Pour permettre à la commission d'apporter les rectifications nécessaires par des erreurs d'impression dans le projet, le débat a été renvoyé à demain jeudi.

M. Sarraut maintenu gouverneur de l'Indo-Chine

M. Henry Simon, ministre des Colonies, a fait signer, en Conseil des ministres, un décret maintenant M. Albert Sarraut dans ses fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine.

Les mesures à prendre contre la grippe selon l'Académie de Médecine

Comme point de départ à cet important débat, le médecin inspecteur général Vincent a posé le principe suivant sur la propagation de la grippe :

« La contagion de la grippe s'exerce par contact direct (poignée de mains, par exemple), par les linges, les mouchoirs, les objets qui servent à l'hygiène personnelle, la maladie qui parle, toussé, éternué, s'entoure d'un nuage infectieux constitué par des particules de salive, de mucus ou de pus apportant avec eux un grand nombre de microbes pathogènes ».

Le principe de la contagiosité de la grippe étant posé, les mesures à prendre pour l'enrayer vont s'en déduire tout naturellement ; elles sont résumées par le rapport de la commission spécialement constituée à la demande du sous-secrétaire du service de Santé :

« En ce qui concerne les services hospitaliers, la commission réclame le désencombrement des salles, le desserrement des lits, la création de services spéciaux pour les grippeux, la désinfection rigoureuse de ces services spéciaux, la spécialisation des voitures d'ambulance destinées au transport des grippeux, etc. ».

Pour le soldat, la commission demande que, dans la mesure du possible, on lutte contre le refroidissement, qu'on diminue les fatigues et les marches de nuit trop prolongées, qu'on donne à chaque homme un double jeu de vêtements, qu'on multiplie la distribution des boissons chaudes, etc.

Pour la population civile, de même que le Conseil supérieur d'hygiène, la commission de l'Académie de médecine recommande les mesures d'hygiène individuelle, dont les principales sont l'antisepsie de la bouche, de la gorge et des fosses nasales, et montre le danger que présentent toutes les réunions d'individus qui aient entre eux un plein air ou en lieu clos, tel, comme ailleurs, l'isolement des malades s'impose.

L'Académie a approuvé l'ensemble de ces mesures après une discussion d'où il y a lieu de retenir que la grippe semble épargner les vieillards, les enfants en bas âge, même si leur mère est atteinte et les sujets qui ont déjà eu la grippe, cette immunité se prolongeant assez longtemps selon les individus.

Félicitations à M. Clemenceau

La colonie espagnole des houillères de Saint-Etienne a adressé au grand Clemenceau, président du Conseil, un télégramme félicitant l'homme, qui par son intelligence et son énergie, a préservé la France de la perte de la liberté du monde et le respect des droits de l'homme.

DERNIERE HEURE

RENVERSEMENT des Hohenzollern

Reddition sans conditions

Voilà, dit la presse américaine ce que signifie la réponse Wilson

New-York, 15 Octobre. — La majorité des journaux du pays, commentant la réponse du Président Wilson, estiment qu'elle démontre le renversement complet de la dynastie des Hohenzollern et la reddition sans conditions.

La consécration à Berlin

Londres, 15 Octobre. — L'Agence Reuters apprend qu'un télégramme reçu aujourd'hui donne une nouvelle confirmation de la situation critique qui règne en Allemagne. On commence seulement à s'y rendre compte des proportions formidables de l'effort américain et il existe particulièrement à Berlin un sentiment de consternation croissante.

La convocation du Reichstag ajournée

Bâle, 15 Octobre. — On mande de Berlin : Le président du Reichstag a ajourné la séance du Reichstag annoncée pour demain 16 octobre, se réservant de convoquer ultérieurement l'assemblée.

Explications embarrassées du prince Max de Bade

Bâle, 15 Octobre. — On mande de Berlin : Le prince Max de Bade, s'expliquant devant les chefs de partis du Reichstag sur sa lettre au prince de Hohenzollern, a déclaré qu'il n'avait pas la copie de la lettre publiée, ce qui l'empêche d'en contrôler le texte.

Il s'est défendu en disant que ses idées actuelles ne datent pas d'aujourd'hui, mais qu'il avait déjà, en 1917 et 1918, à diverses reprises, montré qu'il était partisan d'une déclaration catégorique au sujet de la Belgique, de la ligue des nations, de la réforme électorale en Prusse, de l'exécution propre (sic) du traité de Brest-Litovsk. Ce qui le séparait du prince de Hohenzollern, c'était la méthode à employer, mais non le but à atteindre.

M. Navay remplacerait M. Wexler comme président du conseil hongrois

Bâle, 15 Octobre. — On mande de Budapest : Les journaux annoncent que le cabinet a décidé, dans une conférence tenue hier, de démissionner.

Le ministre président est parti dans l'après-midi pour Vienne afin de remettre la démission du cabinet à l'empereur.

On dit que l'ancien président de la Chambre des députés, M. Navay, serait chargé de constituer le nouveau ministère.

Burian affirme les désirs de paix de l'Autriche

Bâle, 15 Octobre. — On mande de Vienne : Le comte Burian, ministre des Affaires étrangères, a fait aujourd'hui, à la commission des Affaires étrangères de la délégation hongroise, l'exposé suivant :

« Depuis la dernière session, la situation de la politique extérieure a subi des changements profonds. Le plus important de tous a été la démarche pour la paix des puissances alliées auprès du Président Wilson, le 4 octobre dernier. »

Ainsi que je le constate avec une sincère satisfaction, il y a des chances d'arriver, dans un délai rapproché, à une suspension des hostilités sur tous les fronts et d'entrer en négociations pour la conclusion d'une paix générale durable et équitable. La politique de paix poursuivie avec une logique inflexible depuis presque deux ans par l'Autriche-Hongrie arrivera ainsi probablement à son but d'assurer aux peuples belligères une paix durable et de la monarchie une paix d'entente qui, après tous leurs sacrifices, doit leur amener vers un développement sûr et un travail pacifique que rien ne troublerait.

LES ÉVACUATIONS DE CIVILS du nord de la France et des Flandres

(Du correspondant du Petit Journal)

Le Havre, 15 Octobre (Officiel). — D'après les renseignements reçus par le gouvernement belge, les Allemands évacuent la population du nord de la France et de la zone d'étape belge. Plusieurs centaines de mille Français et Belges sont déjà arrivés sur ce qu'on appelle le territoire du gouvernement général allemand en Belgique. D'autres bandes de réfugiés sont annoncées.

Le comité national de secours et d'alimentation, qui a immédiatement pris les mesures nécessaires pour ravitailler les réfugiés en cours de route, s'occupe également de leur assurer logement et nourriture.

Le moral des réfugiés est excellent, ils sont partout admirablement reçus par la population belge.

Les journaux annoncent que les réfugiés se dirigent vers la frontière hollandaise, il n'en est pas arrivé jusqu'à présent en Hollande et il n'est pas certain qu'ils doivent quitter la Belgique où les mesures voulues ont été prises pour les recevoir.

La dévastation de nos forêts

Le groupe agricole du Sénat, réuni sous la présidence de M. Gomot, s'est occupé, sur la proposition de M. de Lamoignon, de l'évacuation de deux questions, il a constaté les dévastations commises dans nos forêts par l'autorité militaire pour répondre aux besoins des armées alliées. Il proteste contre les atteintes infligées à la forêt par les bores et la dévastation normale qui respecterait l'avenir. Il appelle ensuite l'attention du ministre sur les plaintes des agriculteurs privés depuis quatre ans d'engrais chimiques par suite de l'extrême pénurie des transports. Pour y remédier, il propose la concession de la forêt à la dévastation normale qui respecterait l'avenir. Il appelle ensuite l'attention du ministre sur les plaintes des agriculteurs privés depuis quatre ans d'engrais chimiques par suite de l'extrême pénurie des transports. Pour y remédier, il propose la concession de la forêt à la dévastation normale qui respecterait l'avenir.

A travers Paris

M. Pillet, directeur des magasins de France, rue de l'Étoile, a été arrêté par la police pour avoir distribué des lettres à des réfugiés. Il a été relâché après avoir promis de ne plus le faire.

Un accident mortel dans une usine

Rue des Volontaires, 41, hier, vers 5 heures du matin, à l'usine Thomson-Houston, M. Jean Mercier, 23 ans, ouvrier, demeurant 4, boulevard Voltaire, à Issy-les-Moulineaux, a été étranglé par son foulard qui s'était enroulé autour d'une courroie.

LES ALLOCATIONS AUX FAMILLES

des mobilisés et des réfugiés vont être relevées

Le Conseil des ministres a autorisé hier les ministres des Finances, de l'Intérieur, de la Guerre et de la Marine à déposer un projet de loi tendant au relèvement des allocations militaires et des allocations aux réfugiés.

En ce qui concerne les allocations militaires, le relèvement de l'allocation principale et des majorations qui s'y ajoutent serait accordé aux femmes de mobilisés, aînées de veufs mobilisés et mères veuves de mobilisés qui en sont bénéficiaires au titre de militaires à soldes journalières présents au corps, prisonniers de guerre, disparus ou décédés au cours de la campagne.

L'allocation principale serait portée de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 et les majorations de 1 fr. 10 à 1 fr. 35 pour les premiers enfants au-dessous de 16 ans. Afin de venir en aide aux familles nombreuses, l'augmentation serait doublée à partir du troisième enfant et la majoration portée de 1 fr. à 1 fr. 50.

Le même taux serait appliqué pour les allocations et majorations attribuées aux familles réfugiées ou rapatriées. De plus il serait accordé à ces familles un secours mensuel de foyer fixé à 1 fr. 10 pour un foyer de trois personnes ; 15 fr. pour quatre personnes et 20 fr. pour cinq personnes ; à partir de cinq personnes, ce secours mensuel serait majoré de 3 fr. par personne en plus.

Les pensions de l'Etat

M. Klotz, ministre des Finances, a fait approuver hier par le Conseil des ministres un projet de loi ayant pour objet de modifier le mode de paiement actuel des pensions de l'Etat.

Le certificat d'inscription sera remplacé par un carnet, muni de coupons trimestriels et portant la photographie du titulaire. La production d'un certificat de vie ne sera plus exigée pour le paiement des arrérages. Ceux-ci seront acquittés à vue, le jour même de l'échéance, sans que le pensionnaire ait à en verser le titre au visa de la recette des finances.

La transmission des pouvoirs chez les socialistes

C'est hier que s'est assurée, dans les organisations centraux du parti socialiste, la transmission des pouvoirs, nécessaire par le vote du dernier congrès socialiste. Le congrès a donné la victoire aux "minoritaires".

Le nouveau conseil d'administration du "journal du parti" s'est réuni hier matin, à 10 heures, et M. Renaudel a courtoisement passé la main à son successeur, M. Marcel Cachin, député de Paris, lequel, quoique "centraliste", a été promu à la fonction de directeur par les "minoritaires" lors du récent Congrès.

Le soir, à 8 h. 1/2, la commission administrative permanente, désignée par le Congrès, s'est également réunie au siège du parti, 37, rue Saint-Croix-de-la-Bretonnerie.

La majorité de la commission étant composée de "minoritaires", M. Louis Dubreuilh, qui a assuré sans interruption les fonctions de secrétaire général du parti socialiste unifié depuis la fondation de celui-ci, s'est effacé pour laisser la place à un "minoritaire", M. Frossard, qui remplit déjà la fonction de délégué péninsulaire du parti socialiste.

M. Cachin, ancien député, a été maintenu au poste de trésorier et M. Loriot, l'instigateur "kienthalien", est promu au poste d'adjoint à la trésorerie.

EXPLOSION PRÈS DE LYON

Lyons, 15 Octobre. — Au moment de la relève des ouvriers, à 19 heures, un incendie, suivi d'explosions, a éclaté dans un atelier de chargement à Venissieux.

À 22 heures, l'incendie diminuait d'intensité. Il y a quelques blessés, les dégâts matériels sont considérables.

Les épreuves de sélection de 1918

(MAISONS-LAFITTE (Plat), 15 Octobre)

Prix de Sartrouville (à réclamer, 2.000 fr., 1.800 mètres). 1. Le Glorieux, à M. J. D. Cohn (J. Cook) ; 2. Reine Constante, à M. Hippolyte Randon (M. Allard) ; 3. Chippole, à M. Charles Bariller (Naudet) ; 4. Cachette, au comte de Rivaud (Bouchet) ; 5. Le Glorieux, à M. J. D. Cohn (J. Cook). Durée : 2 m. 11 s. 5/8.

Prix de Bagny (à réclamer, 2.000 fr., 2.000 mètres). 1. Le Glorieux, à M. J. D. Cohn (J. Cook) ; 2. Reine Constante, à M. Hippolyte Randon (M. Allard) ; 3. Chippole, à M. Charles Bariller (Naudet) ; 4. Cachette, au comte de Rivaud (Bouchet) ; 5. Le Glorieux, à M. J. D. Cohn (J. Cook). Durée : 2 m. 11 s. 5/8.

Prix de Bagny (à réclamer, 2.000 fr., 2.000 mètres). 1. Le Glorieux, à M. J. D. Cohn (J. Cook) ; 2. Reine Constante, à M. Hippolyte Randon (M. Allard) ; 3. Chippole, à M. Charles Bariller (Naudet) ; 4. Cachette, au comte de Rivaud (Bouchet) ; 5. Le Glorieux, à M. J. D. Cohn (J. Cook). Durée : 2 m. 11 s. 5/8.

NOUVELLES DIVERSES

M. André Hesse, député, est nommé membre du comité technique et commercial des pêches et chargé d'exercer la présidence du dit comité.

Les obsèques de Mme Annie de Pène seront célébrées vendredi prochain à 10 heures, à la chapelle de la Madeleine, à Paris. Ce sera le dernier repos de la défunte.

Le Gérant : E. DURAND

Imprimerie du Petit Journal (Volpard, imp.)

M. Emile Fabre est nommé

administrateur général de la Comédie-Française

MM. Albert Carré et les frères Isola directeurs de l'Opéra-Comique

Un décret du ministre de l'Instruction publique, parusant ce matin au Journal officiel, nomme, à titre définitif, M. Emile Fabre, auteur dramatique, administrateur général de la Comédie-Française, poste qu'il occupait provisoirement depuis que M. Albert Carré était mobilisé.

Par un autre décret, M. Albert Carré devient, pour sept années, codirecteur de l'Opéra-Comique avec MM. Emile Fabre, auteur dramatique, et Vincent Isola, en remplacement de M. Ghosin. On se souvient que M. Albert Carré a déjà dirigé longtemps et avec succès notre seconde scène lyrique.

Programme des Spectacles

Comédie-Française, 8 h. 3/4. — Le Demi-Monde. Opéra-Comique, 7 h. 1/2. — Werther. Odéon, 8 h. — Contre la débauche. Vaudeville, 8 h. 1/2. — Nana. Réjane, 8 h. 1/4. — Notre Inquiète (jeudi, 1^{er} repr.). Châtelet, 8 h. — Contre la débauche. Sarah-Bernhardt, 8 h. 1/2. — Les Nouveaux Riches. Gaîté, 8 h. — Le Trouvère. Grand-Guignol, 8 h. 1/2. — La Fête du Fion. 7^{ème} Scène, 8 h. 1/4. — Les Femmes de Paris. Renaissance, 8 h. 1/2. — Florette et Patapon. Antoine, 8 h. 1/2. — Les Petits Crévés. Grand-Théâtre, 8 h. 1/2. — Les Femmes et ses fils. Gymnase, 8 h. 1/2. — La Vérité toute nue. Bouffes-Parisiens, 8 h. 1/2. — La Revue Athénienne, 8 h. 1/2. — Les Femmes de Paris. Ambigu, 8 h. — La Femme et le Pantin. L'Aubert, 107, r. Montmartre. — Relache. Grand-Wil, 8 h. 3/4. — La Folle Nuit. Trianon, 8 h. 1/2. — La Fête du Fion. Déjazet, 8 h. 1/2. — Le Tampion du Capitaine. Olympia, 8 h. 1/2. — Les Femmes à la Caserne. Casino Paris, Relache. (Vendredi, Pa-Ri-Ki-Bi). Casino Paris, Relache. (Vendredi, Pa-Ri-Ki-Bi). Olympia, 8 h. 30. — Spectacle de music-hall. Alhambra, 9 h. 30. — Attractions variées. Concert Mayol, 8 h. 1/2. — 30 attractions. Nouveau-Cirque, 8 h. 15. — Attractions variées. Médrano, 9 h. 15. — Attractions variées. Empire, 8 h. 15. — La Vivandière. Grand-Palais, 8 h. 15. — Les Femmes de Paris. Pathé-Palace, 8 h. 30 à 11 h. — Le Double Croix. Artistes (61, r. Dauphine). — Marion de Lorme. Bouffes-Duval, 8 h. 15. — Les Femmes de Paris. Omnia-Palace, 8 h. à 11 h. — La Veuve Joyeuse. Aubert-Palace, 9 h. à 11 h. — La Veuve Joyeuse. Trivoli-Cinema, 9 h. 20. — 8 h. 30.

LECONS PAR CORRESPONDANCE PIGIER

COMMERCE, COMPTABILITÉ, STENO-DACTYLE, LANGUES, Préparation aux Brevets et aux Baccalauréats.

HALLS CENTRALES DE PARIS

Cours des viandes (le kilo) : Bœuf, 2,00 à 2,20 ; veau, 2,50 à 2,80 ; mouton, 3,00 à 3,20 ; porc, 2,00 à 2,20. Arrivages : 4.500 têtes. Cours des légumes (le kilo) : Carottes, 0,50 à 0,60 ; choux, 0,40 à 0,50 ; tomates, 0,80 à 0,90 ; pois, 0,30 à 0,40. Arrivages : 1.200 tonnes.

RELIGIEUSE

donne Secours par ses enfants aux indigents de la région. Sœurs Ursules, à Nantes.

Crédit Foncier de France

Bons Exposition 1889. — Sont remboursés par : 10.000 francs, le numéro 874.300 ; 2.000 francs, le numéro 78.800.

Les 200 numéros suivants gagnent chacun 100 fr. : 8.493, 12.518, 13.279, 17.109, 20.298, 32.775, 36.245, 50.987, 53.629, 55.000, 58.815, 61.969, 68.387, 80.525, 82.747, 84.969, 88.123, 91.277, 103.320, 106.474, 109.628, 112.782, 115.936, 119.090, 122.244, 125.398, 128.552, 131.706, 134.860, 138.014, 141.168, 144.322, 147.476, 150.630, 153.784, 156.938, 160.092, 163.246, 166.400, 169.554, 172.708, 175.862, 179.016, 182.170, 185.324, 188.478, 191.632, 194.786, 197.940, 201.094, 204.248, 207.402, 210.556, 213.710, 216.864, 220.018, 223.172, 226.326, 229.480, 232.634, 235.788, 238.942, 242.096, 245.250, 248.404, 251.558, 254.712, 257.866, 261.020, 264.174, 267.328, 270.482, 273.636, 276.790, 279.944, 283.098, 286.252, 289.406, 292.560, 295.714, 298.868, 302.022, 305.176, 308.330, 311.484, 314.638, 317.792, 320.946, 324.100, 327.254, 330.408, 333.562, 336.716, 339.870, 343.024, 346.178, 349.332, 352.486, 355.640, 358.794, 361.948, 365.102, 368.256, 371.410, 374.564, 377.718, 380.872, 384.026, 387.180, 390.334, 393.488, 396.642, 399.796, 402.950, 406.104, 409.258, 412.412, 415.566, 418.720, 421.874, 425.028, 428.182, 431.336, 434.490, 437.644, 440.798, 443.952, 447.106, 450.260, 453.414, 456.568, 459.722, 462.876, 466.030, 469.184, 472.338, 475.492, 478.646, 481.800, 484.954, 488.108, 491.262, 494.416, 497.570, 500.724, 503.878, 507.032, 510.186, 513.340, 516.494, 519.648, 522.802, 525.956, 529.110, 532.264, 535.418, 538.572, 541.726, 544.880, 548.034, 551.188, 554.342, 557.496, 560.650, 563.804, 566.958, 570.112, 573.266, 576.420, 579.574, 582.728, 585.882, 589.036, 592.190, 595.344, 598.498, 601.652, 604.806, 607.960, 611.114, 614.268, 617.422, 620.576, 623.730, 626.884, 630.038, 633.192, 636.346, 639.500, 642.654, 645.808, 648.962, 652.116, 655.270, 658.424, 661.578, 664.732, 667.886, 671.040, 674.194, 677.348, 680.502, 683.656, 686.810, 689.964, 693.118, 696.272, 699.426, 702.580, 705.734, 708.888, 712.042, 715.196, 718.350, 721.504, 724.658, 727.812, 730.966, 734.120, 737.274, 740.428, 743.582, 746.736, 749.890, 753.044, 756.198, 759.352, 762.506, 765.660, 768.814, 771.968, 775.122, 778.276, 781.430, 784.584, 787.738, 790.892, 794.046, 797.200, 800.354, 803.508, 806.662, 809.816, 812.970, 816.124, 819.278, 822.432, 825.586, 828.740, 831.894, 835.048, 838.202, 841.356, 844.510, 847.664, 850.818, 853.972, 857.126, 860.280, 863.434, 866.588, 869.742, 872.896, 876.050, 879.204, 882.358, 885.512, 888.666, 891.820, 894.974, 898.128, 901.282, 904.436, 907.590, 910.744, 913.898, 917.052, 920.206, 923.360, 926.514, 929.668, 932.822, 935.976, 939.130, 942.284, 945.438, 948.592, 951.746, 954.900, 958.054, 961.208, 964.362, 967.516, 970.670, 973.824, 976.978, 980.132, 983.286, 986.440, 989.594, 992.748, 995.902, 999.056, 1.002.210, 1.005.364, 1.008.518, 1.011.672, 1.014.826, 1.017.980, 1.021.134, 1.024.288, 1.027.442, 1.030.596, 1.033.750, 1.036.904, 1.040.058, 1.043.212, 1.046.366, 1.049.520, 1.052.674, 1.055.828, 1.058.982, 1.062.136, 1.065.290, 1.068.444, 1.071.598, 1.074.752, 1.077.906, 1.081.060, 1.084.214, 1.087.368, 1.090.522, 1.093.676, 1.096.830, 1.099.984, 1.103.138, 1.106.292, 1.109.446, 1.112.600, 1.115.754, 1.118.908, 1.122.062, 1.125.216, 1.128.370, 1.131.524, 1.134.678, 1.137.832, 1.140.986, 1.144.140, 1.147.294, 1.150.448, 1.153.602, 1.156.756, 1.159.910, 1.163.064, 1.166.218, 1.169.372, 1.172.526, 1.175.680, 1.178.834, 1.181.988, 1.185.142, 1.188.296, 1.191.450, 1.194.604, 1.197.758, 1.200.912, 1.204.066, 1.207.220, 1.210.374, 1.213.528, 1.216.682, 1.219.836, 1.222.990, 1.226.144, 1.229.298, 1.232.452, 1.235.606, 1.238.760, 1.241.914, 1.245.068, 1.248.222, 1.251.376, 1.254.530, 1.257.684, 1.260.838, 1.263.992, 1.267.146, 1.270.300, 1.273.454, 1.276.608, 1.279.762, 1.282.916, 1.286.070, 1.289.224, 1.292.378, 1.295.532, 1.298.686, 1.301.840, 1.304.994, 1.308.148, 1.311.302, 1.314.456, 1.317.610, 1.320.764, 1.323.918